

## **Telemedia Group : retrait de l'inscription au Marché Libre le 1er juillet 2010**

Paris, le 14 janvier 2010

La société Telemedia Group informe ses actionnaires, qu'en accord avec Nyse Euronext, elle annonce sa radiation du Marché Libre le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Dans le cadre de la mise en place d'une tarification de cotation et de commissions sur opérations sur titres à compter de 2010, Nyse Euronext offre aux sociétés qui le souhaitent la possibilité d'une procédure exceptionnelle de radiation du Marché Libre.

Constatant que la volonté d'harmoniser la structure tarifaire en vigueur sur les marchés de Nyse Euronext à Paris provoque une désaffection sans précédent pour le Marché Libre, et eu égard au flottant aujourd'hui très réduit, du peu d'opérations sur titres réalisées, de la faible capitalisation boursière et des coûts induits par la cotation, ces frais ont semblé disproportionnés et contraires à l'intérêt de la société.

Reconnaissant la confiance que lui ont témoignée ses actionnaires et soucieux de leur offrir un traitement équitable, Telemedia Group s'engage à respecter les intérêts de ses actionnaires minoritaires une fois radiée du Marché Libre.

La radiation n'ayant lieu qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2010, les actionnaires qui le souhaitent, pourront toutefois vendre leurs titres sur le marché d'ici cette échéance.